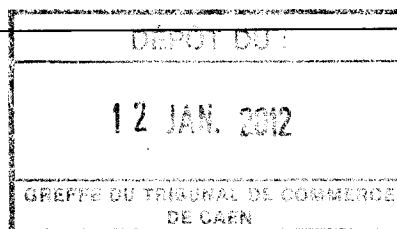


CARAUTOROUTES

SAS au capital de 5.870.640 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
433 970 944 RCS CAEN

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 27 DECEMBRE 2011



Le soussigné,

Arnaud REYTAN,

Agissant en sa qualité de président de la société CARFUEL, ladite société étant président de la société CARAUTOROUTES,

Après avoir rappelé que par décisions en date du 20 décembre 2011, l'associé unique de la société CARAUTOROUTES a décidé :

- d'une part, d'augmenter le capital d'une somme de 54.999.918 (cinquante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent dix huit) euros par la création et l'émission de 150.273 actions nouvelles de 366 euros chacune,
- d'autre part, de réduire, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital ci-avant visée, le capital social d'un montant de 31.966.806 (trente et un millions neuf cent soixante six mille huit cent six) euros par annulation de 87.341 actions de 366 euros chacune, ladite réduction étant affectée comme suit :
 - o à hauteur de 19.988.181,99 euros par apurement du compte report à nouveau débiteur,
 - o à hauteur de 11.978.624,01 euros par apurement des pertes prévisibles de l'exercice en cours, étant précisé que ladite somme sera affectée à un compte de réserves indisponibles, compte sur lequel l'associé unique affectera, lors de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2011, la perte nette comptable dudit exercice.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par ces décisions,

Constate :

- que la société CARREFOUR FRANCE, souscripteur de la totalité des 150.273 actions nouvelles, s'est libérée de sa souscription par la libération du quart au moins du montant de sa souscription, soit 13.750.000 euros, ainsi que l'atteste le certificat de dépôt des fonds délivré ce jour par la banque BNP PARIBAS,
- qu'en conséquence, la totalité des 150.273 actions nouvelles ont été souscrites, en conformité des conditions de l'émission,
- que, par suite, l'augmentation de capital susvisée d'un montant de 54.999.918 euros décidée par l'associé unique le 20 décembre 2011 se trouve définitivement réalisée à compter de ce jour,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AR" or similar, located at the bottom right of the page.

- que, par suite, la réduction du capital social susvisée d'un montant de 31.966.806 euros décidée par l'associé unique le 20 décembre 2011, se trouve également définitivement réalisée à compter de ce jour,

Décide de modifier à compter de ce jour les statuts de la société ainsi qu'il suit :

- le paragraphe suivant est ajouté à la fin de l'article 6 :

"Aux termes des décisions de l'associé unique du 20 décembre 2011 et des décisions du président du 27 décembre 2011, le capital social a été augmenté par voie d'apports en numéraire d'une somme de 54.999.918 (cinquante quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent dix huit) euros par création de 150.273 actions nouvelles de 366 euros chacune, puis réduit d'une somme de 31.966.806 euros par voie d'annulation de 87.341 actions de 366 euros."

- l'article 7 des statuts est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE DEUX euros (28.903.752 €).

Il est divisé en SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOUZE (78.972) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT SOIXANTE SIX euros (366 €) chacune, toutes de la même catégorie."

Décide de conférer tous pouvoirs :

- à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Madame Sylvie AMESLANT FRILOUX, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, statuts ...);
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ;
- au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Fait à Mondeville, le 27 décembre 2011.

 Pour CARFUEL, Président
Arnaud REYTAN

Enregistré à : SIE - ENREGISTREMENT - CAEN NORD

Le 09/01/2012 Bordereau n°2012/81 Case n°23

Ext 365

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent administratif des finances publiques

 Affaire suivie par
Mme M. E. PLESSIS

